

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, G. BESSE, J. PRUNARET.

Absents excusés : P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. RIBES, C. MARTIN, G. SORBA représenté par M. CUTILLO, A.L. FALQUERO représentée par M. GUILLET, C. POULIQUEN représenté par M. CATELIN, D. JARNIGON représenté par J. LEVI VALENSI, S. BOURAS représentée par B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO représentée par L. MAURIZIO, M.L. VOLAND représentée par D. CAMHI, C. FREMY représentée par D. BARBIER, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h45.

L'appel est fait par M. CUTILLO

Une minute de silence est observée à la mémoire d'Antoine JANEQUIN.

J. GERARD demande à ce qu'une question soit rajoutée en séance : il s'agit d'une demande de subvention pour le boxing club, pour l'achat de matériel.
Aucune objection.

Le compte rendu des décisions du conseil 20 juin est approuvé.

G. BESSE dit qu'il a 2 observations à faire sur le PV détaillé :
Il a envoyé par SMS à J. LEVI VALENSI pour le dernier conseil municipal pour s'excuser car il était coincé dans les embouteillages à Marseille. Il aurait donc dû être noté en absent excusé.

S. ELSSENHEIMER dit qu'elle n'a pas eu l'information.

G. BESSE dit que l'opposition n'a jamais voulu dire qu'elle souhaitait céder le foncier de la cave à des privés mais qu'il fallait valoriser le foncier municipal avec des partenaires privés. Il ne s'agissait pas de vendre du foncier pour une opération privée. Ils n'ont jamais dit qu'ils voulaient sacrifier du foncier. Il dit que ce passage se trouve dans l'intervention de J. LEVI VALENSI au sujet de la participation de C. BARRIERE au PV.

J. LEVI VALENSI répond que consacrer une partie du foncier municipal à une opération privée, c'est sacrifier du foncier public pour du foncier privé. Il maintient sa position. D'ailleurs c'est bien un sujet qui les oppose.

J. GERARD dit que le PV retrace ce que les gens ont dit. Il s'en souvient également de cet échange.

C. GENRE précise que le PV n'est pas du mot à mot à 100%, sinon le PV ferait 50 pages. On synthétise parfois mais on essaye toujours de garder intact l'esprit de ce qui a été dit.

G. BESSE précise que l'opposition ne souhaite pas consacrer du foncier pour financer mais trouver des partenariats sur du foncier appartenant à la mairie. Il souhaite réécouter ce qu'a dit C. BARRIERE.

J. LEVI VALENSI redit que selon lui les élus de l'opposition ont toujours envisagé qu'une partie de ce foncier municipal devait être consacré à une opération privée. C'est un débat que nous avons eu plusieurs fois. Le procès-verbal retrace ce qu'il a dit.

G. BESSE dit qu'il regrette que ni lui ni C. BARRIERE n'étaient présents ce jour-là.

J. GERARD dit rappelle que lors de l'achat de la cave coopérative, cela n'a pas été simple. Une partie des coopérateurs ne souhaitait pas le vendre à la commune mais voulait y faire une opération immobilière des logements. Heureusement que d'autres membres de la coopérative, comme M. AURRAN, ont contribué à ce que les coopérateurs cèdent le site à la commune.

G. BESSE maintient que ce n'est pas ce qu'il a dit.

J. LEVI VALENSI dit qu'on a déjà discuté de ce projet cette année et que Georges BESSE avait dit qu'il y avait d'autres solutions que d'attendre d'avoir la totalité des financements publics pour avancer plus vite sur le projet de la coopé.

G. BESSE dit qu'ils ne sont que 4 dans l'opposition.

J. GERARD dit que nous prenons note des 2 points : absence excusée et pour le 2^{ème} point, et l'avis de Georges BESSE sur le PV du précédent conseil. Il en sera fait mention dans le PV du conseil d'aujourd'hui.

Le procès-verbal est approuvé.

1°) Demande de subvention au titre de la Provence verte

D. BARBIER donne la liste de lieux où il est prévu de planter des arbres et plantations, et pour lesquels des subventions sont demandées.

D. CAMHI dit qu'il y a des saules pleureurs dans la liste mais ne faut-il pas beaucoup d'eau pour ces arbres ?

D. BARBIER dit que les saules sont prévus à côté du Beach volley à côté du Budéou. Ils permettent une ombre rapide et nous souhaitons créer une petite aire de pique-nique.

J. GERARD dit que c'est un dispositif intéressant. Il y a également le verger partagé.

D. BARBIER parle du verger partagé.

Pour la Seigneurie, dans un premier temps la partie haute sera plantée. Il sera créé de l'ombre avec des arbres de haute tige le long du gymnase et du tennis, un verger d'une quarantaine d'arbres. Le reste de l'aménagement se fera au fil de l'eau.

D. CAMHI demande ce qu'est un hôtel à insecte.

D. BARBIER répond que c'est une petite cabane pour accueillir des insectes.

J. GERARD dit que c'est une opération de 200 000 € subventionnée à 70 % (140 000 €) par le Département et 30% (60 000 €) d'autofinancement.

G. BESSE demande si nous avons une évaluation de l'eau nécessaire pour le maintien de ces plantations. Est-ce que l'eau naturelle suffira ?

D. BARBIER répond qu'il y aura un gouttes-à-gouttes pendant les 3 premières années par le Canal de Provence. Ces essences doivent ensuite résister.

J.P. VENTURINI demande de quelles hauteurs seront les arbres ?

D. BARBIER répond que les arbres haute tige feront entre 16 et 20 cm de diamètre.

J. GERARD rajoute que pour l'arrosage nous avons également l'eau du Tournon. Il faudra trouver un moyen pour récupérer l'eau, peut être avec un mini barrage.

G. BESSE dit que le stationnement est noté comme supprimé. A-t-on un lieu pour reporter ces stationnements vu que la demande est importante.

J. GERARD répond qu'il y a un très grand espace en bas du chemin où peuvent stationner des centaines de voitures lors de grandes manifestations. Les gens qui habitent à proximité du gymnase sont sensés utiliser leurs garages. Nous allons faire un rappel des règles dans le prochain Petit Saint Cannat pour dire que des permis ont été accordés pour densifier les logements mais assortis d'une condition *sin qua none* d'utilisation réelle des garages et parkings. Il faut que cette règle soit respectée. Il y a aussi le parking du stade, sur la route d'Eguilles, qui est équipé de caméras et éclairé qui n'est pas assez utilisé. A Lambesc et Rognes c'est encore pire. Il faut qu'on arrive à modifier ces habitudes.

Unanimité

2°) Demande de subvention au titre du FDADL 2022

J. GERARD dit que plusieurs projets doivent être déposés.

C. GENRE explique que nous avons 6 gros projets :

1. Parc de la Seigneurie
2. Transformation de la salle Yves Montand en salle de spectacles
3. Extension administrative du garage des services techniques
4. Réhabilitation de la salle du 4 septembre
5. Nouvelle crèche
6. Création d'un Pôle social

Nous avons rencontré le Département en juillet et ils nous ont demandé de prioriser des études en prévision d'un contrat départemental pluriannuel que nous demanderions l'année prochaine.

Sur les 6 projets, un seul va au bout de la construction au niveau du financement : c'est l'extension des services techniques. Les 5 autres projets sont des études en vue de demander l'année prochaine des subventions pour la construction.

J. GERARD dit que le FDADL va être utilisé assez rapidement puisque nous devons lancer des maitrisés d'œuvre pour permettre de monter les dossiers pour le CDDA et pour les CCPD. Pour le CCPD nous devons engager les maitrisés d'œuvre avant le mois de février. Nous avons déjà du pain sur la planche avec l'extension scolaire qui mobilise les services d'une manière importante.

J.P. VENTURINI demande si nous avons une date pour l'extension des services techniques.

J. GERARD répond que nous en sommes à l'élaboration du DCE. Au départ nous voulions construire à l'arrière du garage. Mais nous allons construire sur l'avant de manière à ce qu'il y ait un accueil plus pratique.

Il dit que Richard LOMUSCIO remplace de Joël TORRA au poste de contremaître. Il arrive du Nord.

G. BESSE demande s'il était déjà employé territorial.

J. GERARD répond que oui. Il avait les mêmes fonctions dans une commune plus petite.

J. LEVI VALENSI rajoute qu'il y a eu plusieurs réunions durant l'été sur ces montages financiers. Il aurait aimé réunir sa commission avant le Conseil municipal mais il a eu plusieurs soucis personnels qui ne lui ont pas permis de le faire.

Unanimité

3°) Demande de subvention au titre de la Provence numérique

J. GERARD dit que c'est un dispositif qui permet de nous équiper de matériel informatique et de logiciel.

C. GENRE donne le détail :

Dossier	Objet	Cout prévisionnel €
1	Ecoles - 2 ordinateurs portables - 7 vidéoprojecteurs interactifs (remplacement d'appareils vieillissants)	1.788 11.954
2	Visioconférence - Système de visioconférence dans la salle du conseil	34.176
3	Information du public - Panneau d'affichage numérique devant la mairie	13.456,84
4	Logiciels métiers - Logiciel de gestion des salles - Logiciel de gestion de planning (RH) - Logiciel de gestion de l'école de musique	1.228 730 3.570
	Services municipaux - Police municipale : 1 ordinateur - Bibliothèque : 3 ordinateurs - Bureau municipal de l'emploi : 1 ordinateur (mis à disposition du public) - Services techniques : 4 ordinateurs	1.212,43 3.096,44 1.032,15 4.128,58
	TOTAL	76.373,54

D. CAMHI dit que le Ministère du numérique a annoncé que tout panneau numérique très énergivore serait interdit.

B. ROSSI dit qu'effectivement il y aurait un souci avec les panneaux numériques dérangeant également au niveau visuel.

D. PETIT dit que notre prochain panneau sera peut-être moins énergivore.

D. BARBIER dit que les panneaux lumineux peuvent être éteints la nuit.

J. GERARD répond qu'ils doivent être éteints la nuit. Nous avons demandé des spécificités techniques à notre prestataire pour savoir si on pourrait réguler. Pour l'éclairage public, il n'est pas partisan du noir complet car il y a des gens qui commencent tôt et d'autres qui terminent tard. Par contre on pourrait économiser au moins 30% d'énergie en réduisant les intensités d'éclairage. La facture a déjà été réduite avec la pause de luminaire LED. Il doit nous rester 10 % de luminaire à remplacer. Notre économe de flux a évalué notre économie à 42 %.

G. BESSE demande si on peut baisser d'intensité soit allumer un lampadaire sur 2.

C. GENRE répond que techniquement ce n'est pas possible d'arrêter 1 lampadaire sur 2 ou alors il faut changer les systèmes techniques.

En envisage aussi un système pour bloquer les climatisations à 26° en refroidissement, et à 20° en chauffage. Toutes les climatisations actuelles ne permettent pas de le faire.

J. GERARD souhaite qu'on demande à notre mainteneur de le faire.

Cet été nous sommes allés à la cuisine Municipale et nous avons vu la chaleur qui faisait à l'aire de lavage vaisselle. Nous avons donc installé en urgence 2 climatiseurs et quand nous sommes retournés, nous avons eu la mauvaise surprise de trouver la climatisation à 18°.

D. PETIT demande quelle température il y avait dans la pièce.

J. LEVI VALENSI dit qu'il faisait froid dans le restaurant scolaire.

J. GERARD dit que c'est la même chose au foyer des séniors avec les climats et les radiateurs.

Y. FALCHI dit qu'il a été aussi constaté que des chauffages restaient parfois allumés toute la nuit car des associations avaient oublié de les éteindre le soir.

G. BESSE demande ce que dit l'Education Nationale par rapport à la ventilation des classes par rapport au dispositif Covid.

J. GERARD répond que lors d'une réunion la semaine dernière au CDG 13 avec le Sous-préfet et l'Union des maires, le Sous-préfet a dit qu'il allait rencontrer l'Education Nationale pour savoir si cette exigence d'aération pour le Covid pouvait être un peu atténuée.

C. GENRE dit que dans la mesure où les enfants se sautent dessus dans la cour de récréation, l'intérêt des aérations est discutable.

G. BESSE demande si ce ne serait pas plus rentable de louer nos matériels informatiques.

J. GERARD répond que nous pouvons amortir l'investissement, et que la location charge le chapitre 11. Il vaut mieux acheter.

C. GENRE rajoute que c'est intéressant pour une entreprise qui peut déduire ces frais du résultat. On ne peut pas le faire dans la compta publique.

J. GERARD dit que vu l'inflation nous allons devoir faire des économies et que nous n'avons pas trop de marge de manœuvre pour trouver des recettes. Nous n'avons plus que l'impôt foncier. La

Métropole n'a plus aucune marge de manœuvre. Il faudra participer à l'effort sur les énergies renouvelables.

Unanimité

4°) Demande de subvention à la CAF pour la mini crèche

J. GERARD dit qu'A.L. FALQUERO a énormément travaillé sur ce projet. Une trentaine de familles n'a pas pu trouver de place en crèche à la rentrée. En discutant avec ses collègues élus et en lisant le bulletin municipal de Rognes, il a vu que Lambesc et Rognes étaient dans le même cas.

Les programmes de construction ont été modifiés dans leur destination : notamment les logements intermédiaires qui étaient prévus à l'accession et ont été rachetés par CDC habitat pour être mis à la location. Les locataires, plus jeunes que les accédants ont donc des enfants en bas âges (en crèche et maternelle). C'est une des causes du besoin important d'accueil de jeunes enfants...

Le projet d'une nouvelle crèche a été mis dans le FDADL. Pour le financement CAF nous allons engager des démarches, même si nous ne serons pas forcément prioritaires.

Ce besoin d'accueil d'enfants a abouti sur la solution de réaménager le pôle petite enfance. Nous avons demandé aux ASMAT de retourner comme avant dans la salle Artaud pour libérer la salle de l'espace petite enfance pour la micro crèche. La micro crèche pourrait accueillir 8 ou 10 enfants en plus.

J. LEVI VALENSI dit que l'association Petits bouts de destin a déjà intégré la salle Artaud.

J. GERARD dit qu'il y a eu un apriori favorable de la CAF et la PMI pour cet aménagement. A.L. FALQUERO est allée à une réunion et on lui a annoncé 80 % de subvention.

Unanimité

5°) RODP – Borne de recharge électrique (IRVE)

J. GERARD explique que les bornes de recharge des véhicules électriques seront gérées par des prestataires privés. Il y a un marché au niveau du SMED. Le prestataire privé occupera le domaine public et il nous devra une redevance d'occupation du domaine public.

C. GENRE dit que le SMED propose 100 € par point de recharge et par an.

Y. FALCHI dit qu'il a été sollicité par Taxi Laurent pour avoir une borne sur la place taxi.

J. LEVI VALENSI dit qu'une autre demande est arrivée.

J. GERARD répond que sur la place où est le taxi il y a 2 problèmes : pas de transfo à proximité immédiate et le taxi ne reste pas des heures à sa place. Il ne pourra donc pas charger sa voiture efficacement.

J. LEVI VALENSI dit qu'il existe des recharges ultra rapides et qui font qu'en moins d'une heure le véhicule peut être rechargé. Il va falloir répondre aux demandes des taxis et nous avons des emplacements sur lesquels les taxis pourront recharger leur véhicule.

Y. FALCHI pense qu'on ne peut pas mettre une borne uniquement pour les taxis.

J. LEVI VALENSI confirme que cet endroit ne paraît pas judicieux. On leur proposera d'accéder aux bornes de recharges des particuliers.

D. BARBIER ajoute que les bornes doivent être installées à des endroits où les voitures peuvent reculer sans danger. Là ce n'est pas le cas.

J. GERARD dit que nous avons fait avec le SMED une étude pour savoir où l'on pouvait implanter les bornes. Aujourd'hui nous ne disposons que d'une borne publique double devant la crèche. Nous allons en rajouter une devant la Seigneurie, peut être un place Gambetta à côté de la Police municipale, une salle Montand et 2 doubles sur le parking du stade.

Y. FALCHI dit que pour la place Gambetta ce n'est pas souhaitable puisque c'est une zone bleue.

M. RIBES dit qu'à SUPER U il n'y en a pas.

J.P. VENTURINI dit qu'il y en a une à Mac Do.

J. LEVI VALENSI demande si nous allons passer par un dispositif Métropole et si c'est la Métropole qui nous reversera la redevance.

C. GENRE dit que ce sont des opérateurs privés qui vont payer la redevance.

J. GERARD dit que c'est la Métropole qui a la compétence. Elle a déléguée le travail des installations au SMED qui a aussi passé un marché pour l'entretien et la maintenance des bornes.

D. BARBIER ajoute que la Commune recevra aussi un pourcentage sur le chiffre d'affaires des bornes, soit 17 %.

M. CUTTILO demande si l'étude est faite en fonction des emplacements ou des raccordements, pour qu'on ne soit pas obligé d'éventrer tout le village.

J. GERARD répond que c'est le SMED qui étudie les possibilités. La place Gambetta était très centrale.

G. BESSE demande si c'est possible chemin de la Maissonnette.

J. GERARD répond que c'est une propriété privée.

D. BARBIER dit que la Métropole ne finance pas les bornes sur une propriété privée.

B. ROSSI dit que le paiement se fait au temps passé pour éviter que les personnes rechargent leur véhicule toute la nuit.

Unanimité

6°) RDOP – Canal de Provence

J. GERARD dit que c'est également une redevance du domaine public. Actuellement il y a une grosse opération du Canal de Provence sur son réseau qui va perturber notre circulation, surtout du côté de la Trevaresse. Il s'agit d'une restructuration des réseaux et d'une installation des bornes de desserte en eau sur lieux accessibles.

J. LEVI VALENSI demande quel est le tarif.

J. GERARD répond :

- 30 euros par kilomètre de réseau, hors les branchements,
- et à 2 euros par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement.

J. LEVI VALENSI demande s'il y a un plafond réglementaire.

C. GENRE dit que depuis 2010 il y a eu des mises à jour chaque année. Nous sommes au plafond qui intègre les réévaluations.

J.P. VENTURINI demande si tout le réseau va être refait.

J. GERARD répond que non. Il y a 2 phases chemin des Bouïres et chemin du Puy. Ensuite il y aura une phase vers la Galinette.

Unanimité

7°) Modification au tableau des emplois

L. MAURIZIO explique les évolutions au tableau des emplois :

Création d'un poste de Technicien à temps complet pour le poste du nouveau chef d'équipe au garage des DST

Modification d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet 28h30 en un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 32h : Carole BOCABEILLE

Modification d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet 34h30 en un poste d'Adjoint Technique à temps complet : Marjorie

Suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal

Suppression de deux postes d'Agent de Maîtrise

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet 31h30

Création d'un poste permanent CDI au service urbanisme : Rédacteur Principal 1^{ère} classe. Elle était en CCD jusqu'à présent.

J. GERARD précise que cette personne n'a pas souhaité intégrer la fonction publique. C'est un choix.

D. PETIT demande si J. TORRA n'avait pas un poste.

J. GERARD répond que ce n'était pas le même grade.

Unanimité

8°) Avis sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

J. GERARD explique que la Préfecture a demandé de nous prononcer sur le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Les règles sont les mêmes, les moyens donnés restent limités. La Métropole qui a créé des aires d'accueil a mis beaucoup d'argent dedans. Au niveau du foncier c'est très difficile car on tombe soit sur des zones agricoles ou des zones naturelles et on tourne en rond sur beaucoup de secteur dont le nôtre. Au début il n'y avait qu'une seule commune qui était tenue de réaliser cette aire-là. Depuis, la Roque d'Anthéron et Saint Cannat ont rejoint le club et dans ce schéma il y a Eguilles et Ventabren. Il y a maintenant 5 communes sur notre secteur.

Quand on voit l'efficacité de leur service de médiation avec les gens du voyage ! Cet été c'était édifiant. Ils se sont fait remballer.

On n'avance pas sur ce dossier.

G. BESSE demande si nous n'avons pas plus d'obligation du fait que nous ayons agrandi le club à 5 communes. Autant il peut comprendre Saint Cannat /Lambesc /Rognes car c'est un petit secteur à 4 km de distances les uns des autres mais rapprocher Eguilles /Ventabren et la Roque

J. GERARD dit qu'il y a Lambesc, Saint Cannat, pas encore Rognes, la Roque a rejoint le club.

G. BESSE dit qu'il y a entre Ventabren et la Roque, il y a beaucoup de distance.

J.P. VENTURINI répond que c'est sur un axe routier très fréquenté.

C. GENRE précise le groupement actuel : Eguilles /Lambesc /la Roque /Saint Cannat /Ventabren. 30 places de caravanes sont dues selon le schéma départemental et 15 emplacements.

Unanimité

9°) Avis d'arrêt du PLU

J. GERARD dit que c'est dans le cadre du jugement qui a été rendu. Une demande avait abouti à l'annulation partielle du PLU pour une réunion publique qui n'avait pas été tenue.

B. ROSSI demande si le recours avait été fait par un administré.

J. GERARD répond que oui. Cette personne n'habite plus sur la Commune.

Unanimité

10°) Acquisition des parcelles B34 et B149 au Collet Redon (vendeur : THIL)

J. GERARD dit que M. THIL a proposé de vendre ses terrains. Cela nous fait des points d'ancrage dans la Trévaresse.

C. GENRE rajoute que le terrain qui est classé agricole est boisé.

J. GERARD dit que si un agriculteur veut déboiser et remettre de la culture, pourquoi pas. La subvention est de 60 %.

Unanimité

11°) Acquisition des parcelles à la société SIBACOM

J. GERARD dit que nous sommes dans l'attente du document d'arpentage. C'est un géomètre de la Métropole qui a été missionné et cela traîne.

Question reportée.

G. BESSE dit que c'est une zone dangereuse en termes de sécurité routière. Les gens roulent vite. Il espère que cela ne va pas créer un point de risque supplémentaire.

J. GERARD dit réfléchir à un système de feu qui passe au rouge si la vitesse est excessive.

Y. FALCHI précise que le feu est rouge et qu'il passe au vert sur la voiture passe à la bonne vitesse.

M. CUTILLO dit qu'il y a ce système à Brignoles réglé sur une vitesse 55 km/h.

Y. FALCHI dit que nous avons fait des mesures de vitesse pour M. ELLENA. G. BESSE peut les consulter si il veut. Globalement cela ne roule pas si vite que ça, sauf exception.

J. LEVI VALENSI dit que cela ne va pas générer plus de vitesse. Cela va la réduire.

12°) Désignation d'un correspondant incendie et secours

J. GERARD dit que G. SORBA s'est proposé pour assurer ce poste. Vue sa fonction d'adjoint et au CCFF, cela paraît logique.

M. RIBES dit qu'il était également candidat.

J. GERARD demande s'il est d'accord pour que ce soit G. SORBA.

M. RIBES répond que oui.

Unanimité

13°) Modification de la composition de la Commission CAO ou Commission MAPA

J. GERARD dit qu'il faut remplacer P. VIDALOU dans la CAO.

Une suspension de séance est faite pour préparer le vote.

Le résultat du vote est le suivant : P. VIDALOU est remplacé par J. PRUNARET

C. GENRE dit qu'un des membres titulaires de la CAO a du mal à se libérer pour participer aux réunions. Faut-il le proposer à un poste de suppléant de la CAO ?

J. GERARD dit que cela n'est pas nécessaire pour l'instant.

Unanimité

14°) Ouverture dominicale des commerces

J. GERARD dit que chaque année il faut définir les ouvertures des commerces le dimanche. Il propose la liste pour 2023, selon les principes habituels :

- | | |
|-----------------------------|----------------------|
| - Dimanche 4 juin 2023 | Fête des mères |
| - Dimanche 18 juin 2023 | Fête des pères |
| - Dimanche 3 décembre 2023 | Fêtes de fin d'année |
| - Dimanche 10 décembre 2023 | idem |
| - Dimanche 17 décembre 2023 | idem |

Unanimité

15°) Attribution de subvention à une association

J. LEVI VALENSI dit que nous avons reçu une demande de subvention complémentaire pour l'association Boxing club pour du matériel. A la base cette association nous avait fait une demande de subvention à hauteur de 1800 € et elle avait obtenu une subvention de 1200 € dont 500 € qui devait servir à des formations ou compétitions avec des déplacements. L'association a vu une augmentation des adhérents. C'est une demande ponctuelle. Il propose 500 € de subvention sur justificatifs.

Unanimité

J. GERARD dit que notre championne FOURTON BELLINI, nageuse, a intégré le pôle France.

Décisions

2022-019D : modifiant la régie de recettes des droits de place et des locations

2022-020D : définissant les tarifs des droits de place pour les gens du voyage

2022-023D : Convention d'occupation des locaux situés sur la zone de la Pile avec la société Kiloutou

2022-024D : modifiant le montant des tickets de couleur rose pour l'emplacement des gens du voyage

– Régie de recettes des droits de places et de locations

2022-025D : Adhésion au dispositif « Provence en scène »

2022-026D : définissant les tarifs des spectacles et animations payants organisés par la Commune

Questions diverses

A)

G. BESSE demande pour les recours de la déviation.

J. GERARD dit qu'il ne s'agit pas de recours. Il y a eu un échange entre le Département et la Préfecture sur les argumentations techniques. Le Département demande à la Préfecture de garder le dossier tel qu'il était et de le compléter là où il y avait des points faibles, et ne pas repartir à Zéro. Sinon nous allons prendre des mois de retard. La DUP a été signée par le Préfet sur les bases des études faites et de l'utilité publique qui était nécessaire. Nous allons renforcer en disant que le danger persiste, que le trafic n'a pas baissé et qu'il y a des accidents. Le tracé qui a été validé est le seul qui soit acceptable. C'est le plus court, le moins couteux et le moins impactant. Il ne massacre ni les AOP, ni la Trévaresse ou la Touloubre. Nous avons affaire à des gens qui préfèrent défendre les insectes et les oiseaux plutôt que la santé publique. Il faut faire les deux. Eux ne voient que l'environnement et semblent mettre de côté la santé humaine.

B)

G. BESSE demande s'il est prévu de créer de nouveaux sites de covoiturage avec la Métropole.

J. GERARD dit que c'est envisageable. Sur la Zone de la Pile il y a déjà des places disponibles qui sont utilisées.

C)

G. BESSE évoque le carrefour du SUPER U. Les voitures qui arrivent du chemin du Puy passent devant alors qu'elles devraient passer derrière. Serait-il possible de matérialiser ce genre de file avec un tourne à gauche à la hollandaise afin de fluidifier la circulation.

Il faudrait également demander au gestionnaire du SUPER U d'interdire la sortie face au feu et sortir par le côté.

J. GERARD répond que c'est prévu dans le nouveau projet.

G. BESSE dit que cela permettrait de sécuriser la circulation.

J. GERARD dit qu'il y aura une entrée devant les hangars actuels avec démolition des bureaux et les gens qui montent n'auront plus le feu rouge. Cela va donc réduire la file d'attente et la sortie directe sur le 1^{er} parking va être supprimée.

G. BESSE dit qu'il faut 2 files de sorties : un tourne à gauche et un tout droit tourne droite.

J. GERARD dit qu'il demandera à la direction des routes parce qu'il y a 2 solutions : soit un marquage au sol avec un petit rond-point qui permettrait au gens de se croiser correctement.

G. BESSE propose d'envoyer le plan schématique de l'aménagement auquel il pense.

J. GERARD demande si on ne sera pas obligé de rajouter un cycle pour les gens qui sortent du chemin du Puy.

M. CUTILLO dit que cela va être trop compliqué. Un giratoire au sol ne coute rien. On peut essayer.

G. BESSE dit qu'actuellement cela crée une file d'attente et que cela empêche les gens de tourner à gauche.

J. GERARD répond que les gens qui sortent du chemin du Puy ne sont pas très nombreux. Il demande à G. BESSE d'envoyer son idée à C. GENRE.

D)

D. CAMHI rappelle les événements à venir : Apéritifs offerts de Festiv'actes et du Festival de l'Imaginaire. Il y a également Octobre Rose avec Paella le 8 et marche le 9 octobre. Les Vendémiales auront lieu le 16 octobre.

J. LEVI VALENSI rajoute que si l'on ne peut pas venir à la paella, il y a également la buvette.

E)

D. BARBIER informe qu'une gourde est offerte aux élus « mon village, zéro déchet plastique » ainsi qu'aux employés de la municipalité.

Elle ajoute que la commune a été auditée début septembre par l'ARBE sur sa politique Zéro déchet plastique.

F)

D. PETIT dit que depuis quelque temps au chemin du Puy il y a d'autres déchets : matelas, chaises... sur le bord de la voie. Il a appelé les services techniques qui sont venus tout de suite.

J. GERARD dit qu'il avait envisagé des caméras sur les points d'apport mais là c'est encore ailleurs.

D. PETIT dit que la caméra qu'ils avaient au chemin du Puy n'est plus là.

M. CUTILLO répond que c'était une caméra portative.

J. GERARD dit qu'il faudra la remettre.

G)

G. BESSE dit que la gourde, pour le bilan carbone, c'est dommage qu'elles viennent de Chine.

D. BARBIER dit que cela a été étudié. Des produits comparables (avec un message personnalisé) fabriqués en France coutent 3 à 4 fois plus cher. Cette commande a été passée avec un prestataire de Saint Cannat.

G. BESSE dit que quand il était président du club il avait trouvé des fabricants français par rapport au bilan carbone.

D. BARBIER dit que quand on veut en offrir beaucoup, c'est difficile d'acheter cher.

Fin de la séance à 20h15.

Fait à Saint Cannat, le 11 octobre 2022.

Le Maire,
Jacky GERARD



